

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro
CC 220630 2

L'an deux mille-vingt deux, le trente juin,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt trois juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	37
exprimés	50
vote	
pour	50
contre	0
abstention	0

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAUT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, Alain CARLES, Bertrand SONNET, Francis NORMAND.

Absents avec pouvoirs :

Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Gaëlle LEVEQUE à David BOSC, Ludovic CROS à Nathalie ROCOPLAN, Fadilha BENAMMAR KOLY à Jean-Marc SAUVIER, Izia GOURMELON à David DRUART, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Damien ALIBERT à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Frédéric ROIG à Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL à Jean-Luc REQUI, Clément THERY à Monique GALEOTE.

Absents :

Claire VAN DER HORST, Véronique VANEL, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Jean-Paul AGUSSOL, Joana SINEGRE, Félicien VENOT, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS.

OBJET :	Adhésion à l'association Acteurs du tourisme durable
----------------	---

VU la charte d'engagement au réseau des membres de l'association Acteurs du Tourisme Durable (ATD), annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que l'association ATD fédère les professionnels et organisations engagés dans le développement durable du tourisme,

CONSIDÉRANT que les membres d'ATD partagent l'idée que le tourisme doit contribuer à la compréhension et au respect entre les hommes et les sociétés, être une activité bénéfique pour les territoires et communautés d'accueil, être un droit pour tous qui contribue à l'épanouissement individuel et collectif, intégrer les enjeux environnementaux, climatiques et de biodiversité,

CONSIDÉRANT que la collectivité peut adhérer en tant que membre affilié, étant rattachée au Comité Régional du Tourisme (CRT) Occitanie, membre actif de l'ATD, et qu'à ce titre, elle bénéficie d'une réduction de 50% sur le montant de la cotisation,

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation se base sur le nombre de salariés de l'office du tourisme et est de, abattement de 50% compris, cent quarante quatre euros (144 €),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion à l'association Acteurs du tourisme durable, pour l'Office de tourisme intercommunal,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier, la charte d'engagement annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la dépense correspondante au montant de la cotisation de cent quarante quatre euros (144 €) sera inscrite au budget annexe office de tourisme, chapitre 011, article 6281,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc REQUI





CHARTRE D'ENGAGEMENT DU MEMBRE DU RÉSEAU ATD

Les enjeux actuels amènent chacun d'entre nous à s'interroger sur son impact, d'un point de vue environnemental, économique, social et sociétal. Le tourisme, du fait de son poids économique et de son expansion, est pleinement concerné par ces réflexions.

ATD - Acteurs du Tourisme Durable, fédère les professionnels et organisations engagés dans le développement durable du tourisme.

L'association est signataire du Code mondial d'éthique du tourisme et participe par son action à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

LES MEMBRES D'ATD PARTAGENT L'IDÉE QUE LE TOURISME DOIT, TOUT À LA FOIS :

- Contribuer à la compréhension et au respect entre les hommes et les sociétés
- Être une activité bénéfique pour les territoires et communautés d'accueil
- Être un droit pour tous qui contribue à l'épanouissement individuel et collectif
- Intégrer les enjeux environnementaux, climatiques et de biodiversité

EN TANT QUE MEMBRE D'ATD, JE M'ENGAGE À :

- Mettre en œuvre des actions de réduction de l'impact environnemental (gestion des ressources naturelles, impact carbone, préservation de la biodiversité...)
- Œuvrer pour un tourisme plus inclusif
- Développer mon activité dans le respect des territoires et des habitants
- Favoriser une redistribution juste des retombées économiques de mon activité et adopter des pratiques fiscales responsables
- Accorder une attention particulière au respect des collaborateurs et à l'équité hommes-femmes
- Apporter ma contribution aux débats et participer activement à la vie d'ATD
- Participer à la sensibilisation au développement durable du tourisme et à la diffusion des bonnes pratiques

Fait le :

À :

Cachet de l'organisation et signature
du signataire dûment habilité :